



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_123-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2026

jeudi 10 septembre 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 04
septembre 2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Absent.s Excusé.s : 8

Pouvoir(s) : 3

Supplé.e.s. : 0

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CERUTTI Charlene,
CHAPOTTE Alain, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY
Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas,
MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian,
PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

Sont absent.e.s / excusé.e.s: BARTHOD Didier, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, EL NIESS Valérie,
FEUVRIER Eric, PARRENIN Bernard, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s: CAMENSULI Guillaume représenté par PERROT
Roland, CLEMENCE Eric représenté par FEUVRIER Annabelle, PARATTE Corinne représentée par
CHAPOTTE Alain

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur GAUTHEY
Valentin, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il
(elle) a acceptées.

<u>Délibération n° :</u>	<u>OBJET :</u>
D_2026_123	<u>ZA des Charrières à Noël-Cerneux mise en oeuvre de la clause de réméré SCI DESMO IMMO</u>

Vu la délibération du Conseil communautaire du 1er février 2023 relative à la cession à la SCI
DESMO IMMO des parcelles cadastrées B304p1 et B301p1, d'une superficie totale de 2 423 m²;



Date de transmission de l'acte: 15/09/2026

Date de reception de l'AR: 15/09/2026

025-242504355-D_2026_123-DE

A G E D I

Vu l'acte de vente comportant une clause de r  m  r   ;

Vu la d  lib  ration D_2026_027 du 8 avril 2026 constatant que les conditions de mise en   uvre de la clause de r  m  r     taient r  unies et autorisant la Pr  sidente    engager les d  marches n  cessaires ;

Consid  rant que le prix initialement acquitt   par la SCI DESMO IMMO s'  l  ve    51 304,60    TTC;

Consid  rant que la SCI DESMO IMMO est le seul porteur concern      avoir engag   concr  tement son projet, notamment par la r  alisation d'  tudes, le recours    un architecte et le d  p  t d'un permis de construire ;

Consid  rant qu'il est propos   que la CCPR prenne en charge 50 % des frais de notaire, soit un montant de 1 150   , le solde demeurant    la charge de la SCI DESMO IMMO ;

Le Conseil communautaire, apr  s en avoir d  lib  r   :

- **CONFIRME** la mise en   uvre de la clause de r  m  r   relative aux parcelles cadastr  es B304p1 et B301p1 ;
- **APPROUVE** le remboursement    la SCI DESMO IMMO du prix initialement acquitt  , soit 51 304,60    TTC ;
- **APPROUVE** la prise en charge par la CCPR de 50 % des frais de notaire, soit 1 150    ;
- **AUTORISE** la Pr  sidente    signer l'acte notari   ainsi que tous documents n  cessaires    la r  int  gration des parcelles dans le patrimoine communautaire ;
- **DIT** que les d  penses correspondantes seront imput  es au budget annexe des zones d'activit  s.

R  sultat du vote: Pour :24, Contre : 0, Abstention : 2

Pour extrait conforme,

Le Pr  sidente,

Val  rie PAGNOT

En application de l'article L.2121-25 du code g  n  ral des collectivit  s territoriales, la liste des d  lib  rations examin  es par le Conseil communautaire lors de la pr  sente s  ance a   t   affich  e publi  e sur le site internet de la CCPR le 11/09/2026.

D  lib  ration affich  e le : 15/09/2026